

Un budget de la ville de Versailles maîtrisé : à quel prix ?

Le budget de Versailles s'établit à 157 M€ (millions d'euros) contre 154 M€ en 2012 : seule la partie fonctionnement de la Ville à 122 M€ augmente de 2.2% :

Budget de la ville 2013	M€	variation
Recettes de fonctionnement	122	+ 2.2 %
- Impôts locaux	48	+ 1.7 %
- Dotation de l'Etat	19	- 1.8 %
- Compensation de V Grand Parc	13	
- produits des services	25	+ 7.3 %
- Autres recettes	17	+ 2.5 %
Dépenses de fonctionnement	122	
- Politiques municipales	108	+ 3.9 %
<i>dont masse salariale</i>	66	+ 3.1 %
- Intérêts de la dette	2	- 5.3 %
- Autofinancement des investissements	12	- 9.8 %
Budget d'investissement Ville :	30	
- <i>dt dépenses en travaux et acquisitions</i>	20	+ 4 %
- <i>dt recettes par emprunts</i>	8	+ 7.1 %
Budget d'assainissement	5	-
- exploitation	3	-
- investissement	2	-
Budget total 2013	157	+ 1.8 %

Les impôts des Versaillais n'augmenteront que de la progression des bases d'imposition (+1.7%, proche de l'inflation prévue), sans que les taux de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières (propriétés bâties et propriétés non bâties) ne changent.

Les tarifs des services aux usagers augmenteront de 2% (moins pour quelques services pour les familles les plus défavorisées).

Les effectifs du budget « Ville » sont ajustés en baisse cette année pour la première fois depuis 2010 à 1712 contre 1730 ; les effectifs pourvus s'établissent 1602 contre 1610 en 2012, en retrait de 6.4 % sur les effectifs budgétaires. Les effectifs du budget « Assainissement » se maintiennent à 26 dont 24 pourvus.

Malgré la baisse des dotations de l'Etat (-0.4 M€) et la limitation des impôts (+ 0.9), les dépenses des politiques municipales peuvent augmenter significativement de 3.9 % (+ 4 M€) :

- du fait de la diminution des intérêts
- par limitation de l'autofinancement des investissements, ce qui se traduit par une augmentation des emprunts
- et surtout par une augmentation forte des produits des services de 7.3% soit + 1.7 M€.

Cette dernière augmentation, particulièrement forte, repose en grande partie sur les usagers puisque leurs achats de services représentent 52 % environ des produits encaissés et que les subventions publiques sont plus encadrées.

Par ailleurs, on assiste à une privatisation croissante des services et du patrimoine : crèches privées (Babilou, La Maison Bleue, La Part de Rêve) ou financées par d'autres acteurs publics (future crèche d'Artois), maison de retraite Borgnis-Desbordes, rénovation de la maison Lépine-Providence en association avec la foncière Entreprendre pour Humaniser la dépendance (3 M€ sur 5 au total) vente par le ministère de la Justice de l'hôpital Richaud.

Enfin parmi les dépenses notons le supplément annuel récurrent de 0.3 M€ pour le reversement au concessionnaire du parking de la Reine du fait de la baisse des tarifs d'abonnement depuis les élections de 2008 (délibération de décembre 2012 clôturant le contentieux engagé).